

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**C 200 Supergas**

**UFI:**

**0S23-1THX-W70V-66R5**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Gaz combustible

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

ROTHENBERGER Industrial GmbH

Sodener Strasse 47

65779 Kelkheim

N° de téléphone +49 (0) 61 95 / 9981 - 0

N° Fax +49 (0) 6195 / 9981 - 7910

e-mail info-diy@rothenberger.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Flam. Gas 1A; H220

Press. Gas liq.; H280

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H220

Gaz extrêmement inflammable.

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Conseils de prudence**

P102

Tenir hors de portée des enfants.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
 P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.  
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

**UFI:**

0S23-1THX-W70V-66R5

**Informations relatives à l'étiquetage**

Déoulant de l'annexe I, paragraphe 1.3.2 (règlement de l'UE 1272/2008), un étiquetage réduit est admissible pour bouteilles de gaz avec propane, butane ou gaz de pétrole liquéfié (GPL).

## 2.3 Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures froides ou des engelures. Forme des mélanges explosifs au contact de l'air. La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>Hydrocarbures, distillats de pétrole riches en C3-4</b>			
	68512-91-4 270-990-9 649-083-00-0 -	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas; H280	< 100,00	Vol%

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

**Après contact cutané**

En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Appeler aussitôt un médecin.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes**

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : C 200 Supergas

Code produit: 1500000924\_1500003824

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 17.11.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.09.2023

Région: FR

Gelures; Engourdissement; Dyspnée; Perte de connaissance

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau; Mousse

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Danger d'explosion en cas d'échauffement. Gaz liquéfié : En cas de dispersion accidentelle, risque de gelures au contact du liquide. Le gaz est plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits au niveau ou en-dessous du sol.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Augmentation de pression, danger d'éclatement et d'explosion dû au chauffage.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eloigner le personnel non protégé de la zone de danger. Utiliser un vêtement de protection individuel.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation suffisante. Aspirer à l'aide du système d'aération des locaux.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Manipuler avec précaution, éviter chocs et frottements.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais, bien ventilé, ouvrir et manipuler avec précaution. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériau approprié aluminium; fer; acier

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	butane	106-97-8	203-448-7
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
	n-Butane		
	VLE (8h)	1900	mg/m <sup>3</sup> 800 ppm

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire autonome. - protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

##### Protection des mains

Gants protégeant de la chaleur; Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

##### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. Vêtement de protection anti-feu et antistatique; Chaussures de sécurité.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : C 200 Supergas

Code produit: 1500000924\_1500003824

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 17.11.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.09.2023

Région: FR

gazeux			
<b>Etat</b>			
gaz comprimé liquide			
<b>Couleur</b>			
incolore			
<b>Odeur</b>			
caractéristique			
<b>pH</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	-27	-	-3 °C
Pression de référence		1	atm
Source	fournisseur		
<b>Point de fusion/point de congélation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Température de décomposition</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	<	-50	°C
Source	fournisseur		
<b>Température d'inflammation</b>			
Valeur	>	400	°C
Source	fournisseur		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>			
Valeur	>	400	°C
Source	fournisseur		
<b>Propriétés explosives</b>			
Le produit n'est pas explosive. Formation éventuelle de mélanges vapeur-air explosifs / inflammables.			
<b>Inflammabilité</b>			
Gaz extrêmement inflammable.			
Source	fournisseur		
<b>Limites inférieure d'explosion</b>			
Valeur		1,5	% en vol
Source	fournisseur		
<b>Limites supérieure d'explosion</b>			
Valeur		8,8	% en vol
Source	fournisseur		
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	2,05	-	3,45 bar
Température de référence		15	°C
Source	fournisseur		
Valeur	6,9	-	10 bar
Température de référence		50	°C
Source	fournisseur		
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur	0,482	-	0,525 kg/l

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : C 200 Supergas

Code produit: 1500000924\_1500003824

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 17.11.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 20.09.2023

Région: FR

Température de référence	50 °C
Source	fournisseur

<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Source	fournisseur
Remarque/s	difficilement soluble

<b>Solubilité</b>
Donnée non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>
Donnée non disponible.

<b>Viscosité cinématique</b>
Donnée non disponible.

<b>Caractéristiques des particules</b>
Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges de gaz explosifs avec l'air. Réagit au contact de l'oxygène. Possibilité de réactions violentes avec des agents oxydants forts. Réaction exothermique possible en cas de contact avec des substances incompatibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Températures > 50 °C. Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Réagit au contact des substances comburantes; substances combustibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité orale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité dermale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>
Donnée non disponible.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>
Donnée non disponible.

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>
Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>
Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>
Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>
Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
Donnée non disponible.
<b>Toxicité sur bactéries</b>
Donnée non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
---

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Réceptif à gaz comprimé sous pression; ne pas ouvrir avec force ni chauffer au delà de 50°C. Jeter seulement les réceptifs entièrement vidés Ne pas incinérer les réceptifs à gaz comprimé vides. Ne pas percer, couper ou souder les réceptifs non nettoyé

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	2
Code de classification	5F
Numéro ONU	UN2037
Nom technique	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ
Code de restriction en tunnels	D
Étiquette	2.1

### 14.2 Transport IMDG

Classe	2
Numéro ONU	UN2037
Nom et description	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS
EmS	F-D, S-U
Étiquettes	2.1

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	2.1
Numéro ONU	UN2037
Nom et description	Receptacles, small, containing gas
Étiquettes	2.1

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A transporter toujours debout, dans des réceptifs bien fermés et sûres. Veillez toujours à ce que le personnel mandaté à manutentionner le produit connaisse les mesures de précautions et les règles de comportement à appliquer en cas d'accident ou de dispersion.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** C 200 Supergas

**Code produit:** 1500000924\_1500003824

**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 17.11.2023

**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 20.09.2023

**Région:** FR

## Règlements UE

### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 40

### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

P2

### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Autres informations**

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753958